

Règlement du jeu Gagne ta licence sportive

Préambule :

Le jeu « Gagne ta licence sportive 2025/2026 » s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans.

Il est organisé du 01 au 14 septembre 2025 par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Charente dans le but d'encourager les jeunes à la pratique sportive en club fédéré dans le cadre de l'Héritage de Paris 2024.

La participation se fait par l'intermédiaire d'un quiz à compléter :

- sur place dans le stand du CDOS lors du Forum Sport Santé Environnement organisé le 06 et 07 septembre 2024

- en ligne sur le site Internet du CDOS Charente <https://cdos16.fr> du 01 au 14 septembre 2025

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

Un tirage au sort est effectué pour désigner les 80 gagnants (40 filles et 40 garçons) parmi les participants du jeu.

Les gagnants seront informés par mail et recevront par courrier postal un « ticket gagnant » nominatif d'un montant de 25€ (vingt-cinq euros) à valoir sur le montant d'une licence/cotisation et à remettre au club de leur choix parmi les clubs de Charente affiliés à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports.

Règlement

Le règlement s'applique au jeu Gagne ta licence sportive, tel que décrit ci-dessous.

Les conditions du règlement s'appliquent entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Charente (Maison des Sports - 241 rue des Mesniers - Domaine de Combe 16710 Saint Yrieix sur Charente) (« CDOS ») et le ou la participant(e) au jeu Gagne ta licence sportive.

Article 1 - Organisateur et objet

Le CDOS Charente organise un jeu Gagne ta licence sportive du 01 au 14 septembre 2025, qui vise à encourager les jeunes à pratiquer ou à reprendre le sport en club et promouvoir la pratique du sport fédéré.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu Gagne ta licence sportive est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans et a pour objet de faire gagner :

Quatre-vingts (80) « tickets gagnants » d'un montant de vingt-cinq euros (25€) chacun.

Afin de respecter la parité entre les gagnants, 40 « tickets gagnants » seront affectés à des filles et 40 « tickets gagnants » seront affectés à des garçons parmi les participants du jeu sur tirage au sort.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ne participeront pas au tirage au sort.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu Gagne ta licence sportive, les participants doivent renseigner leurs coordonnées, indiquer le nom et prénom du jeune, sa date de naissance et répondre aux 10 questions du quiz.

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants du jeu ayant répondu aux 10 questions du quiz.

Le tirage au sort sera effectué par le CDOS dans les locaux de la maison des sports.

Les gagnants seront informés par mail dans les 15 jours suivant la date de fin du jeu.

Le nom et prénom des gagnants seront également mentionnés dans un article dédié (rubrique actualités) sur le site du CDOS Charente (<https://cdos16.fr>) durant 15 jours suivant la date de fin du jeu.

Article 6 – Tickets gagnants

Les tickets gagnants sont nominatifs. Ils seront envoyés par courrier postal aux gagnants désignés par le tirage au sort.

Les gagnants devront les remettre au club de leur choix pour bénéficier d'une prise en charge ou d'une réduction de 25 euros sur leur licence/cotisation sportive 2025/2026.

Les tickets gagnants sont valables pour inscription ou réinscription assujettie à la prise d'une licence fédérale dans les clubs affiliés à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports et dont les sièges sont basés en Charente.

Article 7 - Modalités de remboursement auprès du club

Le ticket gagnant doit être tamponné par l'association, accompagné d'un justificatif de prise de licence du jeune ayant remis le ticket gagnant (photocopie de la licence, attestation, ...) et du RIB de l'association.

L'ensemble des documents (ticket gagnant, justificatif de licence et RIB) est à envoyer soit :

- Par courrier à l'adresse suivante :

CDOS Charente - Maison des Sports
241 rue des Mesniers
Domaine de la Combe
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- Par mail (scan recto verso du ticket gagnant et du justificatif) à l'adresse suivante : charente@franceolympique.com

Le remboursement est effectué auprès de l'association par virement bancaire (sur présentation du RIB) ou par chèque (adressé au siège du club).

Le CDOS Charente procède au remboursement dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception complète du dossier (ticket gagnant et justificatif de licence).

Article 8 – Données et confidentialité

Il est rappelé que, pour participer au jeu « Gagne ta licence sportive », les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique, etc.). Ces informations sont strictement utilisées dans le cadre de l'organisation et de la gestion du jeu « Gagne ta licence sportive ». Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers et seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité des données le concernant.

Pour exercer ces droits, les participants peuvent adresser leur demande par courrier postal à l'adresse de l'organisateur du jeu « Gagne ta licence sportive », le CDOS Charente.

CDOS Charente - Maison des Sports
241 rue des Mesniers
Domaine de la Combe
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Ils peuvent également, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 9 – Acceptation du présent règlement

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation, sous toutes ses formes, sans aucune restriction et sans contrepartie, du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

En participant au jeu Gagne ta licence sportive, les participants acceptent de renoncer à toute action ou réclamation contre le CDOS Charente, relative à leur participation au jeu Gagne ta licence sportive ou à la réception ou l'utilisation du ticket gagnant.